

Conseil exécutif de l'ACEP

Compte rendu de la réunion du 28 mars 2007 Bureau national de l'ACEP Salle de conférence 17 h 45

Présences : J. Aggrey (président), C. Card, J.-R. Benoit, G. Dussault, M. Holyk, M. Korol, C. Lakaski, S. Lawson, R. McVicar, L. Perrin, A. Picotte, A. Sipos, S. Spak, S. Spano, C. Therrien, M. Zinck, C. Danik, J. Ouellette, D. Martin.

Absences justifiées : aucune.

J. Aggrey ouvre la réunion et demande à Carl Lakaski de présider la partie « à huis clos » de la réunion en son absence. Carl décline et Lionel Perrin est donc prié de présider.

Discussion à huis clos

C. Danik fait le point à ce sujet. J. Aggrey reprend la présidence à la fin de la discussion à huis clos.

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Zinck et appuyé par B. McVicar que l'ordre du jour soit adopté.

Pour =15, contre = 0, abstentions = 1. **Résolution adoptée.**

Adoption du compte rendu de la dernière réunion

Il est proposé par S. Spak et appuyé par C. Lakaski que le compte rendu de la réunion du 28 février 2007 soit adopté.

Pour = 15, contre = 0, abstentions = 1. **Résolution adoptée.**

Mandats des membres du CEN nouvellement élus

J. Aggrey demande au Conseil exécutif national comment il souhaite procéder pour déterminer les mandats des membres du CEN nouvellement élus. Il mentionne qu'un des postes est pour un mandat de deux, et les deux autres, pour un an.

C. Therrien suggère que l'on suive l'ordre dans lequel les postes sont devenus vacants.

J.-R. Benoit indique qu'il accepterait un mandat d'un an puisqu'il est nouveau et est encore en apprentissage. S. Lawson se porte volontaire pour l'autre mandat d'un an. Le poste pour un mandat de deux ans revient donc à S. Spak.

Recommandations du Comité des finances – 20 mars 2007

Le Comité des finances recommande au Conseil exécutif national que 6 138.94 \$ soient transférés du fonds de prévoyance de l'exécutif pour couvrir le déficit sous « Remises des sections locales ».

J. Aggrey avise le Conseil exécutif national que 2 000 \$ supplémentaires devraient être ajoutés à ce qui précède à la demande de l'agente des finances pour la ristourne de la section locale du MAECI. Ceci porte la somme demandée à 8 138.94 \$.

On demande qu'à l'avenir le Comité des finances fournisse des explications avec ses demandes et que le bon montant soit indiqué dans les recommandations.

Il est proposé par A. Picotte et appuyé par M. Zinck que la recommandation ci-dessus et les fonds additionnels soient approuvés.

Pour = 15, contre = 0, abstentions = 1. **Résolution adoptée.**

Protocole n° 5 – Distribution des listes de membres

Ce point est reporté étant donné qu'on n'a pas encore reçu l'avis juridique.

Procédure de sélection des membres des sous-comités

On examine l'avis juridique. A. Sipos demande à voir la question qui a été posée au conseiller juridique. J. Aggrey signale qu'il a déjà remis une copie de la question à Anna, à sa demande, lors de la dernière réunion. Il est disposé à lui en remettre une autre copie, si elle le désire.

Il est proposé par A. Sipos et appuyé par M. Holyk, que toutes les demandes d'avis juridiques régissant les affaires du Conseil exécutif national soient déterminées, discutées et approuvées avant d'être présentées au conseiller juridique.

Pour = 4, contre = 9, abstentions = 3. **Résolution rejetée.**

C. Therrien suggère que dans tout avis juridique, sur tout sujet, donné au Conseil exécutif national, les commentaires ou questions faisant l'objet de l'avis soient énoncés en préface du document lui-même.

Il y a consensus pour que la question soumise au conseiller juridique en vue d'obtenir

son avis soit fournie séparément avec la réponse.

Recommandation du Comité des finances – Stratégie d’investissement

Ce point est reporté en attendant l’avis juridique.

Demande des TR du Parlementaire

Ce point est reporté jusqu’à nouvel ordre.

Rapport du président

1. Colloque du CNM en septembre

La partie syndicale du CNM a convenu de revenir à l’ancienne formule, c’est-à-dire d’inclure dans le colloque des ateliers sur les questions d’intérêts pour les syndicats. Les agents négociateurs pourront aussi être invités à faire des présentations comme par le passé.

2. Suggestions sur les politiques de l’employeur

La partie syndicale du CNM s’est réunie deux fois pour discuter d’une stratégie afin de fournir collectivement des suggestions sur les politiques gouvernementales. Il est considéré plus efficace de le faire collectivement. Toutefois, au besoin, un agent négociateur peut formuler ses propres suggestions directement à l’employeur et les partager avec les syndicats.

3. Le Comité consultatif des pensions de la fonction publique

Le comité s’est réuni, mais il n’y a rien de neuf à signaler. Nous avons discuté du rôle du Comité consultatif, des responsabilités des membres et de l’ordre du jour des prochaines réunions.

Rapport de l’Administration

1. Envoi de la documentation du CEN

Certains membres du comité sont dans l’incapacité de recevoir ou d’imprimer les documents envoyés électroniquement. Afin de nous assurer que tous les membres reçoivent sans difficulté un dossier complet pour les réunions, nous enverrons dorénavant la documentation par messagerie. Cette façon de faire permettra également de veiller à la confidentialité de certains documents. Les membres qui le désirent pourront prendre leur dossier au bureau national. Chantale Lebel vous enverra demain un courriel vous demandant de lui indiquer l’adresse où vous souhaitez recevoir votre documentation.

Vous continuerez de recevoir des courriels pour les affaires urgentes seulement.

2. Fournisseur TI

D. Martin fait le point sur le sujet.

3. Programmation de la base de données

La personne qui s'occupe actuellement de la programmation de notre base de données au fur et à mesure des besoins m'a informée qu'il ne pouvait plus le faire. Je cherche donc un remplaçant.

Rapport des services professionnels – C. Danik et J. Ouellette

Négociations

- RIM :
 - Les parties ont poursuivi les négociations les 13 et 14 mars.
 - On s'est entendu pour renouveler le protocole, avec des rajustements mineurs.
 - L'entente a été signée le 22 mars.
 - Une note a été affichée sur le site Web de l'ACEP avec lien au protocole.

C. Danik : Permettez-moi de féliciter Jean Ouellette, Hélène Paris, Liana Griffin et les membres TR du comité de négociation pour un travail bien fait dans des circonstances très difficiles.
- La table TR :
 - Le questionnaire de consultation a été envoyé aux membres au début de la semaine dernière, la date de retour étant fixée au 8 avril.
 - Peu après, l'avis de négociation sera communiqué au Conseil du Trésor.
 - Nous devons d'abord nous assurer du mode de règlement des différends choisi par les membres. (Il faut communiquer avec l'avis de négociation tout changement au mode choisi par rapport à la ronde précédente.)
 - Les données tirées des questionnaires seront entrées dans le SPSS, l'analyse préliminaire sera effectuée, et des tableaux seront préparés et présentés au comité de négociation à la prochaine réunion.
 - Les prochaines réunions du comité de négociation sont prévues pour les 9 et 10 mai.
- La table EC :

- Les membres du comité de négociation se sont réunis hier soir.
- Le comité a décidé que l'absence d'un membre à trois réunions consécutives, sans explication raisonnable, constituerait une démission de facto du comité.
- Le comité a continué de peaufiner le libellé des propositions qui ont déjà été choisies pour la table de négociation.
- Le comité a déjà commencé à examiner les propositions qui ont été envoyées au bureau national par les membres ayant répondu à notre appel de propositions du 7 février.
- La prochaine réunion du comité est prévue pour le 26 avril.
- Brad Buxton m'a communiqué sa décision de démissionner du comité.

Consultations à l'échelle de la fonction publique

- La nouvelle norme de classification EC :
 - Depuis la dernière réunion de l'exécutif, j'ai rencontré Mike Bazuk, la personne responsable de la conversion EC à l'AGRHF.
 - Il m'a prévenu que le bureau du vice-président de l'AGRHF, Rick Burton, avait envoyé une note de service aux chefs de la classification.
 - La note de service annonce ce que je vous ai signalé plus tôt, à savoir que l'AGRHF avait terminé l'ébauche finale de la norme EC et des lignes directrices sur la classification.
 - La norme et les lignes directrices ont toutes deux été envoyées aux ministères.
 - Vous trouverez une copie de la note de service sur le site Web de l'ACEP, avec une note d'avertissement au sujet du format choisi par les ministères pour les descriptions de travail EC.
 - Le Groupe consultatif devait tenir une réunion en mars; cependant, comme nous n'avons rien reçu de l'AGRHF à ce sujet, j'imagine que nous n'aurons pas de réunion en mars.

- Membres BdP de l'ACEP et concours pour des postes dans la FP :
 - Le C-2 a reçu la sanction royale le 12 décembre.
 - La nouvelle loi modifie la LEFP et autorise nos membres de la Bibliothèque du Parlement à se présenter à des concours internes à l'échelle de la fonction publique.
 - Malheureusement, les membres qui passent d'un poste à la Bibliothèque du Parlement à un poste dans un ministère perdent leurs années de service pour le calcul des crédits de congé annuel et de congé de maladie.
 - Nous avons communiqué avec le bureau du vice-président de l'AGRHF pour discuter du problème du calcul des crédits de congé annuel et de congé de maladie. Nos premiers contacts nous laissent croire qu'il y a une

certaine ouverture à discuter de cet enjeu, car il a un impact sur la mobilité et qu'au bout du compte tous les employés en cause sont payés par le gouvernement. Nous vous reviendrons à ce sujet.

- CCCFP :
 - Une réunion a eu lieu le 21 mars; on a discuté des zones nationales de concours (concours externes) et du déclin de la représentation des candidats EE dans les concours externes.

Représentation

- Les CCPS :
 - Le CCPS de Service Canada se réunira le 30 mars.
- Représentation individuelle :
 - Un membre ES-05 a déposé un grief au sujet du retard à négocier les modalités d'une entente permanente sur un aménagement. La question a été réglée à la satisfaction du membre.
 - Un membre SI-05 a présenté des appels en vertu de l'article 21 de l'ancienne *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*. La Commission d'appel a accueilli l'appel du membre quant à deux (2) des allégations. L'appelant était d'avis que la présidente de la Commission d'appel avait erré et que sa décision pourrait avoir un impact négatif sur les mesures correctives demandées. Selon l'avis juridique que nous avons obtenu du conseiller juridique, il y avait très peu de chances que la demande de recours en révision soit accueillie pour diverses raisons. Nous avons été informés que le membre avait décidé de porter sa cause devant la Cour fédérale de son propre chef.
 - Trois membres SI-01 ont déposé des griefs de classification en septembre 2005 à la suite d'un examen de la classification de leur poste. Une décision sur leurs griefs de classification a été rendue le 12 décembre 2006, stipulant que leurs postes seraient reclassifiés au groupe et niveau SI-02 rétroactivement à novembre 2003.
 - Un membre ES, occupant un poste à durée déterminée, a reçu une offre d'emploi pour une période indéterminée, sous réserve que le membre obtienne une autorisation sécuritaire de niveau « secret ». Le membre a par la suite été informé que son poste à durée déterminée était aboli et que la nomination pour une durée indéterminée était révoquée. Non seulement n'a-t-il pas réussi à obtenir la cote de niveau « secret », mais le processus d'examen a mis au jour un motif pour lui faire perdre l'autorisation sécuritaire qu'il avait auparavant. Une plainte a été faite au Tribunal de la dotation de la fonction publique et un grief a été déposé

auprès de la direction. Finalement, l'ACEP a pu négocier une entente pour le membre incluant un remboursement de salaire et d'avantages. Dans l'entente, le membre acceptait aussi qu'il soit mis fin à son emploi.

Affaires internes

- Photographies et comptes rendus :
 - Une note de service a été envoyée à toutes les secrétaires des divers comités de l'organisation.
 - La note explique que l'ACEP commencera à montrer les visages de l'organisation sur son site Web et dans ses publications.
 - On a demandé aux secrétaires des comités de prendre des photographies des membres des comités.
 - On demandera la permission écrite des membres avant de les photographier.
 - La note de service rappelait également aux secrétaires de remettre les comptes rendus des réunions à l'agente d'information pour affichage sur le site Web.

- Service de balayage du Web et de coupures de presse par courriel :
 - Nous avons temporairement interrompu la distribution par courriel des balayages du Web et des coupures de presse.
 - Il y a deux problèmes : un problème technique et un problème d'intérêt.
 - [Donna explique que le problème technique tient à la capacité du serveur.]
 - Le problème d'intérêt est que seulement huit des 200 dirigeants des sections locales ont manifesté de l'intérêt pour ce service. Nous n'avons pas les ressources voulues pour maintenir un service pour si peu de membres.
 - Un rappel sera envoyé sous peu aux dirigeants des sections locales; s'il n'y a pas plus d'intérêt, le service sera discontinué jusqu'à nouvel ordre.

- Le numéro de mars 2007 d'*Entre professionnels* :
 - Il est affiché sur le site Web.
 - La revue aborde les sujets suivants :
 - Jurisprudence en matière d'abus de pouvoir établie par le nouveau Tribunal de la dotation de la fonction publique;
 - La nouvelle *Loi sur la responsabilité*;
 - Les droits et obligations de la Couronne en cas de trop payé;
 - Un texte sur les paramètres économiques de la prochaine ronde de négociation;
 - Un article sur les consultations patronales-syndicales;
 - Et un article portant sur un exemple de consultation patronale-

syndicale.

CD : Permettez-moi de féliciter ici Deborah Fiander pour son excellent travail. À mon avis, ce numéro d'*Entre professionnels* est le meilleur à ce jour.

- Protocole de révision des documents de l'ACEP :
 - J'ai demandé à Deborah Fiander d'ébaucher un protocole de révision à l'intention de notre bureau afin de mieux contrôler la qualité des textes que diffuse le bureau national.
 - Récemment, j'ai le regret de dire qu'une première ébauche d'un texte a été diffusée, au lieu de la version finale; elle contenait de nombreuses fautes de frappe et de style.
 - Nous souhaitons éviter la répétition de cette erreur.

- Données sur le marché du travail :
 - L'ACEP a acheté les données sur le marché du travail de Mercer recueillies en septembre 2006.
 - Hélène Paris, l'agente de recherche de l'ACEP, étudie l'information afin de préparer nos revendications pour les négociations EC et TR.
 - L'ACEP achètera les données de Mercer chaque année.
 - Les données serviront également à la table de négociation de la Bibliothèque du Parlement en 2008.

- Dotation :
 - Le concours est en marche en vue de doter un poste d'agent des relations de travail pour une durée déterminée de six mois. Les entrevues doivent se dérouler cette semaine et la semaine prochaine.

- Négociation collective SEA-ACEP
 - Les demandes de l'ACEP sont prêtes; les parties doivent maintenant s'entendre sur un calendrier de réunions.
 - Le SEA et l'ACEP devraient commencer à se rencontrer en avril.

Il est proposé par M. Zinck et appuyé par S. Spak que le Conseil exécutif national envoie une note de remerciement au comité du RIM pour le travail de négociation accompli. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Réattribution des SI TI (secteur technique)

C. Therrien fait le point sur cette question.

Levée de la séance

Il est proposé par B. McVicar et appuyé par S. Spak que la séance soit levée à 20 h 40. **Résolution adoptée.**

Date

J. Aggrey
Président